



Habitants
620 029



PIB
7 959 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
9 396 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.80% de PIB	64.0 par hab.	48.5 par hab.	15.3 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, le Monténégro a consacré 39 695 301 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 64,02 € par habitant (proche de la médiane CdE) et 0,80 % du PIB, soit supérieur à la médiane et le pourcent le plus élevé du PIB dans le groupe d'États dont le PIB par habitant est inférieur à 10 000 €. 75,7% ont été consacrés aux tribunaux, 23,9% au ministère public et 0,4% à l'aide judiciaire.

Professionnels de la justice

Les pays d'Europe de l'Est ont traditionnellement un nombre très élevé de professionnels pour 100 000 habitants. C'est le cas du Monténégro avec 49,8 juges pour 100 000 habitants, ce nombre étant parmi les plus élevés d'Europe. Les chiffres standardisés pour les autres professionnels de la justice sont également supérieurs aux médianes du CdE (20,2 procureurs ; 181,8 personnels non-juge et 36,8 personnels non-procureur ; 152,7 avocats).

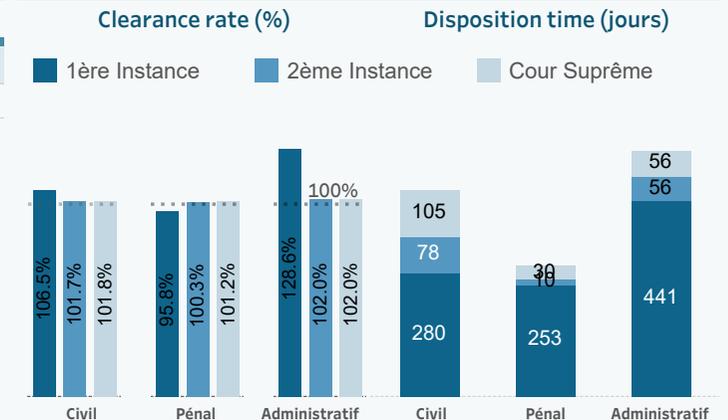
Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

Au Monténégro, une nouvelle loi sur les méthodes alternatives de règlement des litiges et les amendements au Code de procédure civile, adoptés en août 2020, ont entraîné une augmentation du nombre de procédures de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et du nombre de médiateurs. En 2020, il y a 22,4 médiateurs pour 100 000 habitants contre 15,8 en 2018 - et 2617 affaires pour lesquelles les parties ont accepté d'entamer une médiation contre 708 en 2018.

Les TIC dans le système judiciaire

Un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS), développé il y a plus de 10 ans, est entièrement déployé dans tous les tribunaux. En 2020, le développement d'un nouveau CMS était en cours. Le Monténégro a un indice TIC de 5,5, ce qui est au même niveau que le cycle précédent et légèrement inférieur à la médiane du CdE. Le Monténégro investit 1,8 % du budget des tribunaux dans l'informatisation, ce qui reste relativement faible à l'échelle européenne.

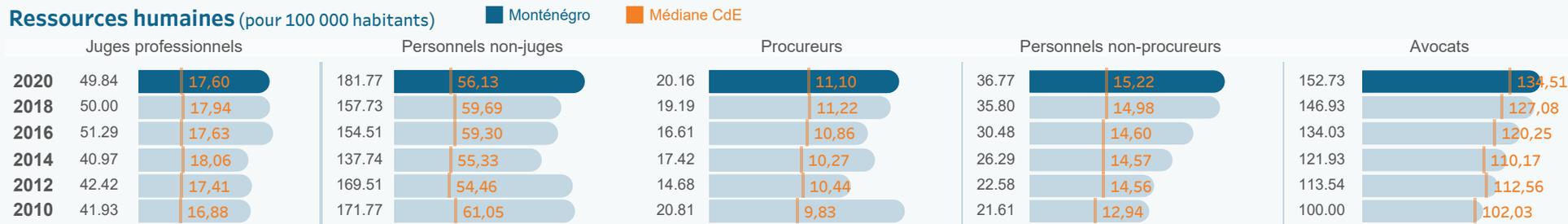
Efficacité



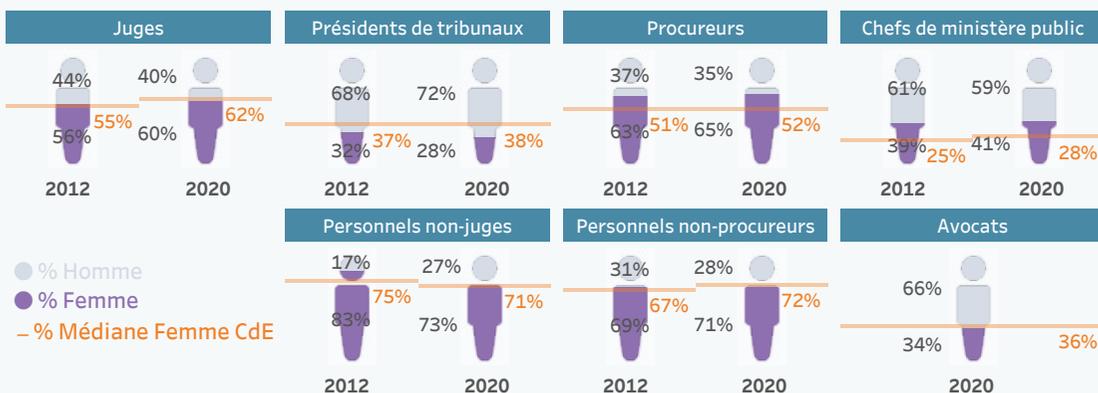
Efficacité : Globalement, en 2020, les tribunaux se sont montrés les plus efficaces en 2ème instance et en matière pénale. Plus précisément, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance (441 jours).

Les effets de la pandémie de la COVID-19 ont été les plus visibles pour les tribunaux de 1ère instance, qui ont augmenté leurs DT. Toutefois, le Monténégro a généralement montré une bonne capacité à traiter les affaires nouvelles en 2020, avec un seul CR inférieur à 100 % (créant ainsi un arriéré judiciaire) concernant les affaires pénales de 1ère instance (CR 95,8 %). Dans l'ensemble, on constate une augmentation générale des DT en 1ère instance depuis 2012, qui sont supérieurs aux médianes du CdE.

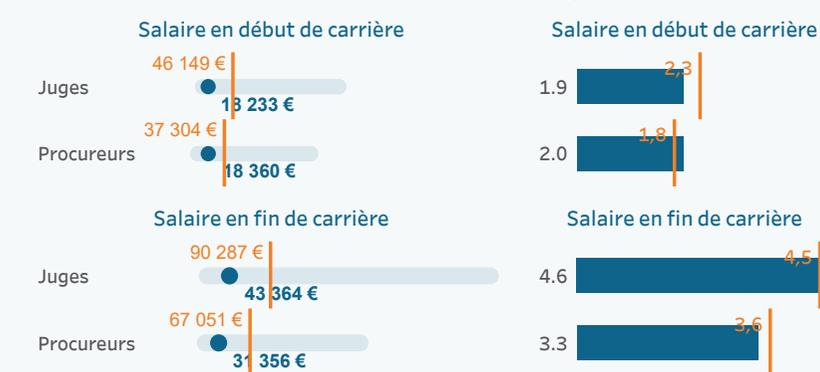
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



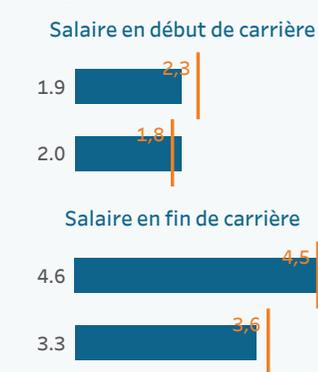
Parité



Salaires bruts absolus

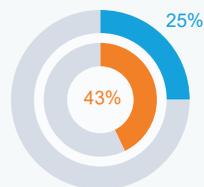


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

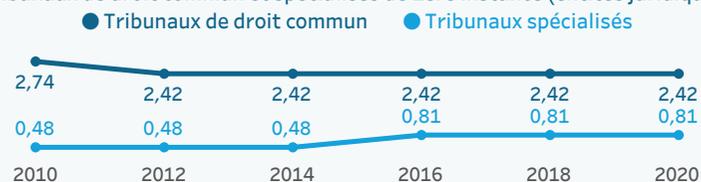


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

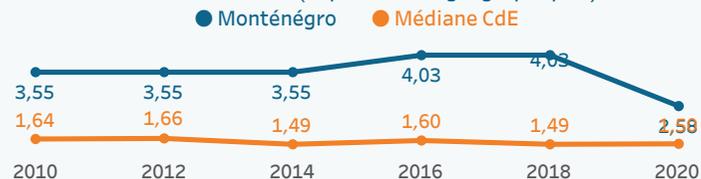
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Monténégro	Médiane CdE
Taux de déploiement	5.5	6,5	6,6
Communication avec les tribunaux	Civil	4.22	5,7
	Pénal	4.03	6,1
	Administratif	3.86	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	0.68	4,1
	Pénal	0.12	5,0
	Administratif	0	7,3
Aide à la décision	Civil	8.55	7,3
	Pénal	8.55	7,3
	Administratif	8.55	7,4

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

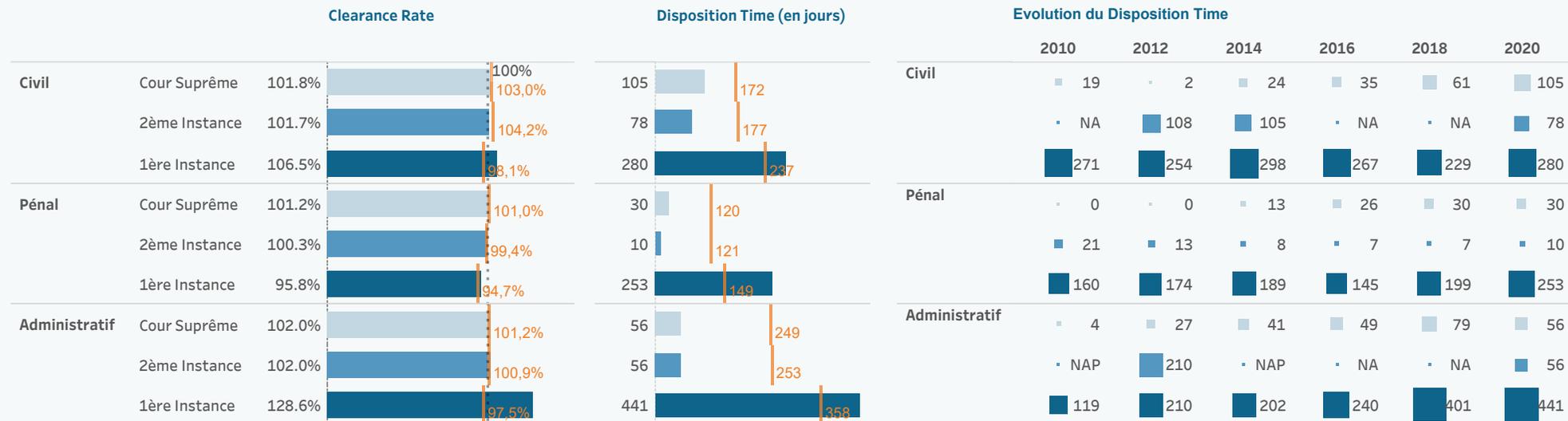
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

■ Cour Suprême

■ 2ème Instance

■ 1ère Instance

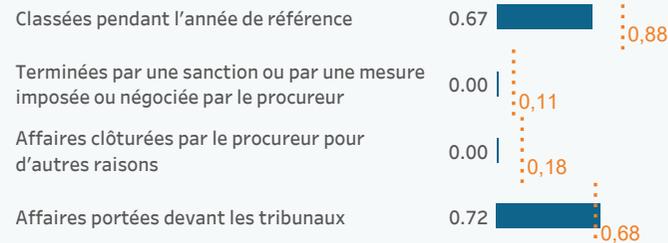


Ministère public

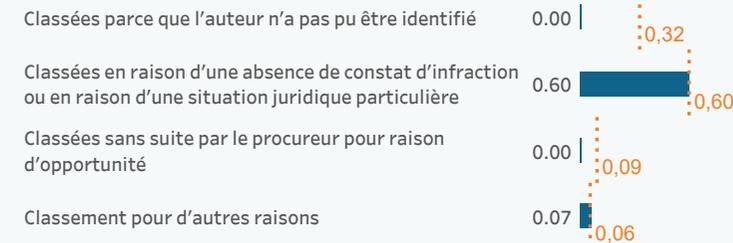
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.sudovi.me www.gov.me www.sluzbenilist.me
<https://tuzilastvo.me/drtz>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.sudovi.me

3 - Informations sur le système judiciaire

www.sudovi.me